



## CONVENTION D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN LOMBRICOMPOSTEUR

Le SICOVAD (syndicat intercommunal de la collecte et valorisation des déchets ménagers), a pour compétence la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le syndicat est engagé dans une démarche de sensibilisation aux enjeux de la prévention des déchets et souhaite encourager les ménages à participer à une action de réduction à la source des déchets fermentescibles dans le but de prévenir et de limiter leur production.

Pour ce faire, le SICOVAD :

- subventionne 70 € à 10 foyers pour l'achat d'un lombricomposteur de l'année en cours

L'objectif est de détourner les déchets organiques pouvant être consommés par les vers de la collecte d'ordures ménagères résiduelles.

### **Article 1** – Bénéficiaires

- Sous réserve des conditions énumérées ci-après, la prime pourra être accordée à toute personne physique majeure résidant dans une commune adhérente au SICOVAD, (Liste des communes adhérentes consultable sur notre site internet [www.sicovad.fr](http://www.sicovad.fr))
- Et ayant acquis un lombricomposteur neuf sur la période concernée.
- Le bénéficiaire ne peut être une personne morale et ne peut avoir bénéficié des opérations antérieures.

### **Article 2** – Conditions d'obtention de la prime

#### *2.1 Conditions relatives au matériel acquis*

- La prime de 70€ est accordée une seule fois par foyer (non reconductible les années suivantes) pour l'achat d'un lombricomposteur d'une **valeur supérieure ou égale à 70€**.

#### *2.2 Modalités de versement de la prime*

- Pour obtenir le versement de la prime, l'utilisateur devra fournir au SICOVAD, **après validation d'inscription**, la facture afférente au lombricomposteur datée de l'année en cours, dans un délai d'un mois à compter de la date de validation.

### **Article 3** – Conditions de participation à l'opération

- D'accepter entièrement et sans réserve la présente convention.
- D'autoriser le SICOVAD à venir contrôler.

### **Article 4** – Communication

- Le SICOVAD pourra solliciter le foyer à des fins de communication, d'enquête...
- Chaque foyer autorise, le SICOVAD à utiliser toutes informations obtenues, à publier les photographies et diffuser les images le représentant dans le cadre de l'opération.

**La réussite du projet nécessite l'implication totale de la part de la famille demandeuse.**

## Identité du foyer

(Remplir tous les champs impérativement)

Nom du responsable (majeur) de l'opération au foyer	
Prénom	
Adresse	
Ville CP	
N° de tél	
Adresse mail	

### Constitution du dossier – TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE

*Pièces constitutives du dossier (dûment complétées et signées)*

- Convention d'aide financière pour l'acquisition d'un lombricomposteur

Dossier à retourner à

**SICOVAD**  
**4 Allée Saint Arnould**  
**88000 EPINAL**

ou à

[lidwine.claude@sicovad.fr](mailto:lidwine.claude@sicovad.fr)

Après réception de votre dossier complet, le SICOVAD vous retournera un exemplaire validé par ses soins pour acception d'inscription si vous faites partie des 5 premiers.

Un mail d'information de non acceptation sera également envoyé pour les dossiers non retenus.

#### *Pièces justificatives à fournir après réception de validation d'inscription*

A partir de la date de retour de votre dossier validé, vous aurez un mois pour présenter :

- La facture d'achat du lombricomposteur
- Un RIB

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de cette convention et en accepte les conditions.

Fait à ....., le .....

L'utilisateur

SICOVAD